



LORRAINE NEPAL

ÉDUCATION ET SANTÉ

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2024

L'assemblée générale ordinaire des membres de LORRAINE NEPAL s'est tenue à 18 h45, le 15 mars 2024, à Thionville salle du Val Marie 4 passage des Ecoliers.

L'assemblée est présidée par Jean PRUD'HOMME et le secrétariat est assuré par Colette COLTAT.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que le nombre de membres présents s'élève à 40.

L'assemblée générale ordinaire ne faisant pas l'objet d'un quorum, il déclare que celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 3 mars 2023.
- Approbation du compte rendu des activités 2023.
- Approbation des comptes de l'exercice 2023.
- Affectation du résultat de l'exercice 2023.
- Approbation des comptes prévisionnels 2024.
- Élection du Conseil d'Administration.
- Nomination des vérificateurs aux comptes.
- Autorisation d'une demande de reconnaissance de la mission d'utilité publique.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation du procès-verbal de l'AG du 3 mars 2023

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 2023, l'assemblée générale l'approuve sans observation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JP
C



LORRAINE NEPAL

EDUCATION ET SANTE

DEUXIEME RESOLUTION – Compte rendu des activités 2023

Après lecture du compte rendu des activités 2023 et débats, l'assemblée générale approuve ledit compte rendu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – Comptes de l'exercice 2023

Après lecture du rapport financier de l'année 2023, du rapport des vérificateurs aux comptes et débats, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - Affectation du résultat l'exercice 2023

L'Assemblée générale décide d'affecter, l'excédent de l'exercice 2023, en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Comptes Prévisionnels 2024.

Après lecture du rapport sur les comptes prévisionnels 2024, l'assemblée générale approuve lesdits comptes prévisionnels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - Election des membres du Conseil d'Administration

L'assemblée générale décide de réélire, pour un an, les administrateurs suivants :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Jean-Luc BATTISTALLA | - Jean PRUD'HOMME |
| - Menotti FANTACCI | - Martine RENAULT |
| - Christian HENRIOT | - Jean-Pierre VIGNOLI |
| - Jean-Claude MULLER | - Kathelyne WEBER |
| - Michel PAUL | |

JP a.



LORRAINE NEPAL

EDUCATION ET SANTE

L'assemblée générale décide d'élire, pour un an, deux nouveaux administrateurs qui ont été préalablement agréés par le Conseil d'Administration :

- Colette COLTAT

- Bernard JUNK

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé de 11 membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – Nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale décide de reconduire Monsieur Patrice WEITEN et d'élire Madame Marie-Jo TEDESCHI en qualité de vérificateurs aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION – Autorisation d'une demande de reconnaissance de la mission d'utilité publique.

L'assemblée générale, après avoir entendu les motivations de cette démarche, autorise, le Conseil d'Administration, à introduire une demande de reconnaissance de la mission d'utilité publique pour notre association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.35.

Le Président
Jean PRUD'HOMME

La Secrétaire de séance
Colette COLTAT

18
C